

PRÉFECTURE DE L' AISNE

**DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION
D'ENGRAIS**

**DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ENGRAIS DE BERRY AU BAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BERRY AU BAC**

*ENQUÊTE PUBLIQUE DU MARDI 6 MARS
AU VENDREDI 6 AVRIL 2012*

**CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
des TERRITOIRES

- 7 MAI 2012

02011 LAON Cedex

L'enquête publique relative à la demande présentée par la **SOCIÉTÉ DES ENGRAIS DE BERRY AU BAC**, en vue d'exploiter son usine d'engrais sur le territoire de la commune de Berry au Bac, s'est déroulée *DU MARDI 6 MARS AU VENDREDI 6 AVRIL 2012* inclus conformément à l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2012.

En l'état actuel du dossier, et après avoir :

- visité les installations de fabrication d'engrais en phase de fonctionnement,
- m'être rendu à plusieurs reprises aux abords du site pour me rendre compte de l'impact de l'entreprise sur le milieu naturel et sur les habitations riveraines, principalement dans l'agglomération de Berry au Bac,
- m'être entretenu avec le directeur général de la société et le directeur de l'usine,
- examiné le dossier soumis à l'enquête publique,
- tenu 5 permanences en mairie,
- discuté avec les élus de la mairie de Berry au Bac,
- passé régulièrement dans les différentes communes impactées par cette installation classée,
- visé l'avis favorable de l'Autorité Environnementale,
- réceptionné l'avis du conseil municipal de Cormicy,
- reçu le mémoire en réponse de la Société des Engrais de Berry au Bac,

**En fonction de mon rapport, j'apporte les conclusions suivantes
à cette enquête publique :**

TENANT COMPTE :

de l'état complet du dossier de régularisation administrative de l'unité de production d'engrais minéraux,

de la déclaration d'abandon de la fabrication d'engrais organiques par la Société des Engrais de Berry au Bac

de l'avis favorable donné par le conseil municipal de Cormicy, département de la Marne,

de l'absence de délibération sur le dossier présenté par la Société des Engrais de Berry au Bac de la part des communes du département de l'Aisne à savoir : Aguilcourt, Berry au Bac, Condé sur Suipe, Gernicourt, Juvincourt et Damary,

de l'absence de réactions des riverains proches de l'usine d'engrais et de la quasi population de la commune de Berry au Bac et des autres communes limitrophes du site,

de la décision prise par le directeur de l'usine de Berry au Bac de s'engager dans son mémoire en réponse à exécuter des travaux d'investissements dans des délais raisonnables, afin de réduire au maximum les nuisances liées à l'exploitation de cette installation,

de la mise en place d'un programme annuel de surveillance des points de rejet des émissions de poussières et d'oxydes d'azote,

d'un bilan financier positif de l'entreprise qui facilite l'engagement des investissements envisagés dans le dossier d'enquête,

de la garantie du bon fonctionnement de l'installation par les services de l'État qui feront respecter, si nécessaire, la réglementation et les mesures énoncées par l'entreprise dans le dossier d'enquête.

CONSTATANT QUE :

La durée de l'enquête de 32 jours, l'application des mesures de publicité dans deux journaux locaux à la fois dans le département de l'Aisne, siège de l'enquête, et dans celui de la Marne, l'affichage de l'avis d'enquête publique dans les six mairies avoisinantes du site, répondent correctement à la réglementation,

la distribution du bulletin trimestriel relatant les dates et horaires des permanences du commissaire enquêteur dans les boîtes aux lettres de la commune de Berry au Bac, et les possibilités d'accès au dossier tant en mairie de Berry au Bac qu'à la Direction départementale des territoires, ont permis à chacun de prendre connaissance de la demande d'exploitation de l'installation classée présentée par la Société des Engrais,

La quasi absence de participation du public pendant ou en dehors de mes permanences,

la seule observation enregistrée lors des permanences vise les nuisances sonores,

La superficie de la propriété indiquée dans le dossier ne correspond pas exactement à celle correspondant à la somme des surfaces des parcelles,

Dans le PLU, l'installation se trouve bien incluse dans une zone UY, correspondant aux activités industrielles,

Cette installation ne comporte pas sur sa propriété de zone inondable,

La présence d'un embranchement ferroviaire et d'un canal limite très fortement le trafic poids lourds

Le site industriel reste ouvert à toutes circulations y compris dimanche et fête, aucune limite franche n'existe entre le domaine public et le domaine industriel,

L'accès à l'usine s'effectue par une voie communale classée jusqu'à l'entrée de la propriété,

La voie d'accès aux silos de chargement emprunte un terrain n'appartenant pas à la Société des engrais,

Le site historique de la cote 108, propriété privée, où la présence d'engins de guerre est plausible, peut être accessible par une entrée située avant l'enceinte de l'usine,

L'étude de danger n'a décelé aucun scénario critique parmi soixante cas recensés,

L'absence de plaintes en matière de nuisances olfactives,

Les hauteurs de cheminées s'avèrent suffisantes suivant les études de dimensionnement fournies dans le dossier d'enquête,

Certains seuils de pollution des rejets atmosphériques ont été dépassés,

Les bruits de certains équipements ou matériels se répercutent dans l'agglomération de Berry au Bac,

Les risques d'explosion, notamment de la cuve de gaz, peuvent avoir des effets sur les structures et les hommes qui y travaillent,

La présence au sol de poussières et de matières minérales pouvant polluer la nappe phréatique, des précautions seront prises au niveau des forages industriels,

La restructuration du réseau pluvial par la création de réseaux distincts, voirie et toiture, ainsi que la réalisation d'un bassin tampon va générer un traitement des eaux pluviales et autoriser une diminution du nombre de rejets dans le canal,

Le bassin tampon sera apte à répondre aux exigences du SDIS en terme de lutte contre les pollutions accidentelles,

Les eaux pluviales vont pouvoir être recyclées dans le circuit industriel,

Le nombre d'accidents du travail reste stable,

Les investissements à effectuer s'élèvent à 427 700 euros à ce jour, ce qui montre la volonté de l'industriel d'engager des travaux liés à la fois au développement de son installation et à la défense de l'environnement.

CONSIDÉRANT QUE :

La demande d'exploitation présentée par la Société des Engrais portait sur la régularisation administrative de cette unité de production avec l'abandon d'une activité de fabrication d'engrais organiques en faveur d'une fabrication d'engrais minéraux au titre des installations classées et de la loi sur l'eau.

Le dossier mis à l'enquête permettait au public d'évaluer les conséquences des activités de la SOCIÉTÉ DES ENGRAIS, que ce soit en terme d'impact sur l'environnement de danger ou de sécurité pour le personnel,

Le public concerné par cette enquête, en n'y participant pas, a plutôt émis un avis favorable,

L'implantation ancienne de cette unité de traitement n'a pas engendré de conflit avec la population locale,

Pour les engins de guerre, il apparaît souhaitable que les services de déminage évitent les explosions aux abords de l'usine sans en avertir les propriétaires et riverains,

La sécurité des lieux et la limite du domaine public seront assurées plus efficacement avec l'installation de barrières à l'entrée du site industriel,

L'entreprise s'engage à changer régulièrement les filtres à manche du dosage des matières premières afin d'éviter un dépassement des seuils des émissions de poussières,

Le choix d'un suivi en continu des rejets atmosphériques du sécheur par la mise en place de sondes paraît opportun,

La pose de compteurs et de clapets antiretour au niveau des captages est exécutée,

Des mesures de sécurité doivent être prises et rappelées régulièrement au personnel en matière de nettoyage du sol et de port de lunettes de sécurité,

La réalisation du bassin tampon dans l'emprise industrielle permettra de recycler les eaux pluviales de l'ensemble des installations dans le process industriel,

Le recyclage des eaux diminuera le prélèvement des eaux de nappe et donc protégera, en qualité et en quantité, les ressources en eau du secteur,

L'utilisation de la voie d'eau et des voies ferrées limite les transports routiers, ce qui diminue les nuisances dans la traversée de l'agglomération de Berry au Bac,

Les études de bruit n'évoquaient pas de dépassement des seuils autorisés, tant diurne que nocturne,

Les bruits émis par l'industriel se ressentent surtout dans la journée, les fenêtres ouvertes, et restent à priori en dessous des normes,

Les barrières de prévention et de protection semblent répondre aux risques recensés dans l'enceinte de l'usine,

Les travaux déjà entrepris sur le site, tels que la rénovation d'un bâtiment d'exploitation, la création d'un site d'accueil des visiteurs accolé au laboratoire, la réfection des réseaux pluviaux ainsi que la mise en place d'un bassin tampon favorisent la conservation de ce site pour la fabrication d'engrais tout en diminuant les nuisances.

En conséquence , j'émet un avis favorable

*à la demande présentée par la SOCIÉTÉ DES ENGRAIS
de régularisation administrative de son unité de production d'engrais minéraux
basée sur le territoire de la commune de Berry au Bac,*

En recommandant :

Un respect des engagements formulés dans ce dossier d'enquête notamment l'entretien régulier du déshuileur, des débourbeurs, des fosses septiques, et du bassin tampon,

Le passage d'une convention d'autorisation de rejet des eaux avec Voies Navigables de France,

La signature d'une convention avec la commune portant sur l'entretien et la mise en place d'une aire de croisement sur la voie communale reliant l'usine à la route départementale n°1044,

Une protection efficace de la cuve de gaz,

Le contrôle régulier des rejets atmosphériques.

Sous réserve de

L'installation de clapets antiretour sur les 2 captages d'eaux industrielles,

La mise en place de barrières à l'entrée du site industriel.

Fait à Soissons le 27 avril 2012

Le Commissaire Enquêteur

François ATRON